

Image not found or type unknown



## Donnation au dernier vivant

Par **HAHN**, le **14/08/2010** à **12:02**

Bonjour,

Divorcée avec une fille majeure, mais avons conservé des biens en commun avec mon ex mari, est il possible de se donner l'usufruit sur les biens en commun ( meuble et immeuble) ou faire une donation a dernier vivant).

meci de votre réponse